



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 22 juin 2026

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 12 juin 2026

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 53

Nombre de procurations : 6

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Christian DUCHANGE	Madame Marie-Thérèse PUGLIESE
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Caroline JACQUEMARD	Madame Sabine SICUREZZA
Madame Christine MARTIN	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Laurent MONNOT
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Philippe THIRION	Madame Emilie SIMONE
Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Denis GUVENATAM	Madame Nina MARTINS
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Vanessa VAIZANT	Monsieur Clément CRAVEUR
Madame Nuray AKPINAR-ISTISQUAM	Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Laurence GERBET
Monsieur Stéphane CHEVALIER	Monsieur Patrice CHATEAU	Madame Sabine BAILLOT
Madame Claire TOMASELLI	Madame Isabelle PIERREY-ROUGET	Monsieur Franck AYACHE
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Clémentine HUGOL-GENTIAL	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Florent COLOMBO	Madame Sandra GAUDILLIERE
Madame Mélanie BALSON	Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Maël SZABELSKI	Madame Clémence HOUARD
Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Marien LOVICH	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Thierry COUDERT
Madame Céline MAGLICA	Madame Catherine PETITJEAN	Monsieur Antoine CAMUS
Madame Delphine BLAYA		Madame Mélanie FORTIER

Membres absents :

Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Madame Mélanie BALSON
Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
Monsieur Billy CHRETIEN pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Jordane GALLOIS pouvoir à Madame Delphine BLAYA
Monsieur Michel FELKAY pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur Benoît BORDAT pouvoir à Madame Nadjoua BELHADEF

OBJET : FINANCES

Compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2025 - Approbation

Chaque année, l'assemblée délibérante approuve deux documents relatifs à l'exécution du budget écoulé : le compte administratif de la Maire qui retrace les opérations de recettes et de dépenses de l'exercice antérieur, et le compte de gestion, établi par le comptable public.

C'est aux termes de l'article L. 2121-31 du Code général des collectivités territoriales, que le conseil municipal « *entend, débat et arrête les comptes de gestion des receveurs sauf règlement définitif* ».

Le compte de gestion présente, outre l'exécution du budget retracée par nature, l'évolution de la situation patrimoniale et financière de la commune. Il comprend trois parties :

- la première est relative à l'exécution du budget et fait apparaître le résultat d'exécution ;
- la deuxième est la balance comptable, qui présente tous les comptes ouverts dans la comptabilité de la collectivité, qu'ils aient été "mouvementés" ou non au cours de l'exercice passé ;
- la troisième est le bilan.

Monsieur Sébastien PERRIN, comptable public, m'a transmis le compte de gestion de l'exercice 2025 concernant le budget principal de la Ville.

Ainsi, les grandes masses du bilan au 31 décembre 2025, exprimées en milliers d'euros, se présentent de la manière suivante :

BUDGET PRINCIPAL

ACTIF (net)		PASSIF	
Actif immobilisé	1 520 180,18 K€	Fonds propres	1 447 784,91 K€
Actif circulant	44 298,86 K€	Provisions pour risques et charges	180,00 K€
		Dettes*	117 545,16 K€
Comptes de régularisation	1 244,29 K€	Comptes de régularisation	213,26 K€
Total	1 565 723,33 K€	Total	1 565 723,33 K€

(*) L'encours des dettes figurant au bilan du compte de gestion diffère de celui figurant en annexe du compte administratif. Il inclut en effet non seulement les dettes bancaires, mais également les autres dettes de la collectivité (fournisseurs etc.).

Les résultats budgétaires de l'exercice 2025, exprimés en euros, se présentent comme suit (*cf. pages 17 et 18 du compte de gestion 2025, annexé au présent rapport*) :

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE 2025	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	137 667 300,21	244 895 007,08	382 562 307,29
Titres de recettes émis (b)	71 688 959,37	233 574 438,54	305 263 397,91
Réductions de titres (c)	153,43	1 772 561,92	1 772 715,35
Recettes nettes (d = b - c)	71 688 805,94	231 801 876,62	303 490 682,56
DÉPENSES			
Prévisions budgétaires totales (e)	132 712 125,57	244 895 007,08	377 607 132,65
Mandats émis (f)	69 699 362,08	211 846 647,43	281 546 009,51
Annulations de mandats (g)	283 612,32	4 690 210,33	4 973 822,65
Dépenses nettes (h = f - g)	69 415 749,76	207 156 437,10	276 572 186,86
REALISATIONS DE L'EXERCICE 2025	2 273 056,18	24 645 439,52	26 918 495,70
+ REPRISE DU RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2024	-25 504 600,48	15 750 499,79	-9 754 100,69
RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025	-23 231 544,30	40 395 939,31	17 164 395,01

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-31 ;

Le conseil municipal :

- d'une part, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2025, ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57 par le comptable public, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser et l'état des restes à payer ;

- d'autre part, après s'être assuré que Monsieur le comptable public a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **d'approuver**, pour le budget principal, le compte de gestion dressé pour l'exercice 2025 par le comptable public de la Ville de Dijon ;

- **de déclarer** n'émettre aucune observation ni réserve sur ledit compte de gestion ;

- **d'autoriser** Madame la Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

SCRUTIN POUR : 56

ABSTENTION : 3

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 6 PROCURATION(S)

